



Rhône-Alpes, Drôme  
Donzère  
26 Donzère, Cité des Roches, 07 Viviers, Tousselage  
Port du Robinet

## Bac à traile du Robinet ou bac à traile de Donzère (disparu) ; pile (vestiges)

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA26000343  
Date de l'enquête initiale : 2010  
Date(s) de rédaction : 2011  
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Points de franchissement du Rhône  
Degré d'étude : étudié  
Référence du dossier Monument Historique : PA00116943

### Désignation

Dénomination : bac  
Précision sur la dénomination : bac à traile  
Appellation : bac du Robinet, ou bac de Donzère

### Compléments de localisation

oeuvre située en partie sur le département 07, oeuvre située en partie sur la commune Viviers  
Milieu d'implantation : isolé  
Réseau hydrographique : Rhône  
Références cadastrales : 1967, AT

### Historique

Le point de franchissement du Rhône dans le défilé de Donzère apparaît ancien et pourrait remonter à l'époque romaine. En 877, un péage (pontonnage) est mentionné sur le fleuve à cet endroit ; en 1147, le péage de Donzère semble à nouveau signalé. Existait-il déjà un bac à ces dates ? À la fin du 18<sup>e</sup> siècle, les habitants de Donzère réclament toujours le bac qui leur permettrait de passer en Ardèche. Le projet de bac prend véritablement forme au début du siècle suivant. Des plans et devis sont ainsi dressés en 1804 par l'ingénieur en chef de la Drôme, Lelage, pour établir un bac à traile sur le grand bras du Rhône au port du Robinet de Donzère et un autre, à hauteur, sur le petit bras du fleuve. Une pile doit être construite en rive droite à Touchelage. En 1807, on sait que les bacs sont en service. Dès 1833, il est envisagé de remplacer le bac du Robinet par un pont suspendu à péage. La construction de ce dernier est autorisée par ordonnance royale, le 10 juillet 1845, et le pont ouvert en 1847. Quatre ans plus tard (1851), le bac est supprimé. En 1856, il est procédé au rétablissement provisoire de l'ancienne traile en attendant la reconstruction du pont emporté par une crue. Le 23 décembre 1985, la pile de l'ancien bac subsistante en rive droite est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, en même temps que le pont suspendu juxtaposé.

Période(s) principale(s) : Antiquité (?), Haut Moyen Age (?), 1<sup>er</sup> quart 19<sup>e</sup> siècle  
Période(s) secondaire(s) : 3<sup>e</sup> quart 19<sup>e</sup> siècle  
Dates : 1804 (daté par source)  
Auteur(s) de l'oeuvre : Lelage (ingénieur, attribution par source)

### Description

Le bac à traile de Donzère permettait de franchir le Rhône entre Donzère (implanté au port du Robinet) et Viviers (lieu-dit Touchelage, aujourd'hui Tousselage), dans le défilé de Donzère, quasiment à l'emplacement du pont dit du Robinet

qui l'a remplacé. En rive gauche, côté Donzère, c'est un anneau de fer scellé dans le rocher qui maintenait la traïlle. En rive droite, côté Viviers, c'est une pile de plan carré et de forme tronconique qui recevait le câblage. Cette pile maçonnée (en moellons de calcaire avec chaînes en pierre de taille) subsiste toujours à 10 m en amont de l'arc monumental formant tête de pont du pont suspendu. Sa face ouest présente encore les pierres en boutisse servant à l'escalier.

### Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; moellon

Escaliers : escalier hors-oeuvre : escalier droit, en maçonnerie

### Typologies et état de conservation

Typologies : bac à traïlle

État de conservation : détruit, vestiges

### Statut, intérêt et protection

Bac étudié en 1977 dans le cadre de l'Inventaire topographique du canton de Viviers (IA00048163). Géré par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (Etat). Coordonnées : LAMBERT3 ; X = 0787760 ; Y = 0241840. D'après la thèse de Cogoluenhe.

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Protections : inscrit MH, 1985/12/23

Statut de la propriété : propriété du département

### Présentation

#### HISTORIQUE

Le point de franchissement du Rhône dans le défilé de Donzère serait très ancien et pourrait remonter à l'époque romaine ; le pont et la R.N. 86J qui y aboutit coïncident exactement avec une des limites de centurries représentées sur le cadastre d'Orange, dressé vers l'an 77, d'où l'hypothèse d'un pont romain à cet emplacement (Dossier d'inventaire, 1977 ; LAUXEROIS, p. 53).

En 877, Charles-le-Chauve accorde à l'évêque de Viviers le privilège des péages et pontonnages sur le fleuve à Viviers, Donzère et Bourg-Saint-Andéol (COGOLUENHE, livre 1, p. 53 et p. 114).

En 1147, l'empereur Conrad III concède à l'évêque de Viviers le péage sur le Rhône et le village de Donzère (*idem*, livre 1, p. 54).

À la fin du 18e siècle, les habitants du village réclament toujours le bac qui leur permettrait d'aller commodément en Ardèche. Mais dans les années 1790, le port du Robinet est un lieu de prédilection des "brigands royalistes", qui effectuent en Drôme des actions de pillage. Ils passent, de nuit, au moyen de "barquets", avec la complicité des bateliers de Tousselage (*idem*, livre 1, p. 56).

En 1804, l'ingénieur en chef du département de la Drôme, un certain Lelage, dresse un plan figurant l'emplacement des deux bacs à traïlle à établir, conformément aux devis et détail estimatif en date du 19 février (Fig. 2).

Un bac est à mettre en place sur le grand bras du Rhône, joignant le port du Robinet en rive gauche, au lieu-dit Touchelage (parfois Tousselaze, ou encore Touchelage selon les documents ; correspond aujourd'hui à l'île de Tousselage) en rive droite ; un second bac se trouve dans sa continuité pour franchir le petit bras du Rhône parallèle.

Sur ce plan est indiqué l'emplacement de la pile à construire à Touchelage sur la rive droite et l'organeau (anneau de fer utilisé notamment dans le domaine maritime) à sceller dans le rocher sur l'autre rive, juste à l'amont du lieu-dit Le Robinet (AD Drôme, 50S 11 : Chemise Construction, mise en place, An VI-1806) pour le bac du grand bras.

Les plan, coupe et élévation de la pyramide en maçonnerie à élever sur la rive droite sont dessinés par le même Lelage (*idem*).

Ces documents ont été approuvés par le préfet du département de la Drôme le 19 mars 1804.

Le 15 mai suivant [25 floréal an 12], le même ingénieur rédige un devis des ouvrages à faire pour l'établissement du bac à traïlle. Ce bac servira à la communication de la route de Lyon à Montpellier en rive droite et celle de Lyon à Marseille en rive gauche (*idem*).

En 1807, les bacs à traïlle de Donzère sont signalés dans les documents d'archives comme nouvellement établis sur le Rhône au port du Robinet ; il est fait mention des rampes d'abordage et des fréquentes ruptures de la traïlle, alors trop longue (AD Drôme, 50S 11 : Chemise Réparation, construction, 1807-1816).

En 1822 est dressé un devis des ouvrages à faire pour la réparation des cales ou rampes d'abordage du bac, ainsi que pour l'établissement d'une plaque en cuivre portant le tarif des droits de passage (AD Drôme, 50S 11).

Dès 1833, des rapports sont rédigés afin de remplacer le bac par un pont suspendu à péage (AC Viviers, non coté, voir annexe n° 1 ; AD Drôme, 3S 42 : Chemise 531 : Projet de pont suspendu à Beauchastel, au Pouzin et à Donzère, Conseil général de l'Ardèche, session de 1833).

Le bac de Donzère apparaît alors comme "le plus important de tout le département" (AC Viviers, non coté, annexe n° 1). Le 10 juillet 1845, une ordonnance du roi Louis-Philippe autorise la construction du pont suspendu, en remplacement du bac du Robinet de Donzère (AD Drôme, 3S 42 : Chemise 533).

Le bac est supprimé quelques temps plus tard, en 1851 (AD Drôme, 50S 11 : Chemise Rétablissement du bac à traile, 1856).

En 1856, son rétablissement est proposé à la suite de l'enlèvement du pont en fil de fer emporté par une crue du Rhône. Il s'agit d'implanter un bac à traile provisoire pour desservir ce passage en attendant la reconstruction du pont (*idem*).

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **AD Drôme. 3S 42. Pont de Robinet, Donzère**  
AD Drôme. 3S 42. **Pont de Robinet, Donzère**  
Chemises 531 et 533
- **AD Drôme. 50S 11. Bac à traile de Donzère**  
AD Drôme. 50S 11. **Bac à traile de Donzère**
- **AC Viviers. Non coté. Rapport de l'élève ingénieur chargé du service de l'arrondissement de l'Est**  
AC Viviers. Non coté. **Rapport de l'élève ingénieur chargé du service de l'arrondissement de l'Est sur les bacs de cet arrondissement**

### Documents figurés

- **Plan Figuré servant à faire connoître l'Emplacement du Port du Robinet sur la Rive Gauche du Rhône**  
**Plan Figuré servant à faire connoître l'Emplacement du Port du Robinet sur la Rive Gauche du Rhône et aussi celui des Bacs à Traile à y établir Conformément aux Devis et Détail Estimatif en date du 29 Pluviose An 12 [19 février 1804]** / Lelage. [1804]. 1 plan : coul. (extr. de : AD Drôme, 50S 11 : Chemise Construction, mise en place, An VI-1806) Notes : Vu et approuvé par le préfet du département de la Drôme, le 28 ventôse an 12 [19 mars 1804]
- **Plan, Coupe et Elévation de la Piramide en maconnerie à élever sur la rive droite du Grand Bras du Rhône...** / Lelage. [1804]. 1 dess. : coul. ; 44 x 26 cm (extr. de : AD Drôme, 50S 11) Notes : Vu et approuvé par le préfet du département de la Drôme, le 28 ventôse an 12 [19 mars 1804]
- **[Bac du Robinet de Donzère]. [s.d.]. 1 plan : coul. (extr. de : AN. F14 10074-2, pièce 8/18)**  
**[Bac du Robinet de Donzère]. [s.d.]. 1 plan : coul. (extr. de : AN. F14 10074-2, pièce 8/18)**
- **Commune de Viviers - Tableau d'assemblage / 1:20000. [1811]. 1 plan : en coul. (AD Ardèche, 3 P 2750-1)**  
**Commune de Viviers - Tableau d'assemblage / 1:20000. [1811]. 1 plan : en coul. (AD Ardèche, 3 P 2750-1)**
- **Commune de Viviers - Section C2 / 1:5000. [18..?]. 1 plan : en coul. (AD Ardèche, 3 P 2750-6)**  
**Commune de Viviers - Section C2 / 1:5000. [18..?]. 1 plan : en coul. (AD Ardèche, 3 P 2750-6)**
- **[Construction du pont de Donzère]. [1946]. 34 fotogr. pos. : n. et b. (AD Ardèche. 25 Fi 100, n° 60)**  
**[Construction du pont de Donzère]. [1946]. 34 fotogr. pos. : n. et b. (AD Ardèche. 25 Fi 100, n° 60)** Notes : photographies sélectionnées extraites d'un album qui rassemble l'ensemble de la campagne photographique Vue avec le pont endommagé et le reste d'une pile de bac en arrière-plan
- **[Donzère - Le Rhône en crue (novembre 1955)]. [1982]. 1 fotogr. nég. : n. et b. ; 13 x 18 cm, (AD Donzère - Le Rhône en crue (novembre 1955)]. [1982]. 1 fotogr. nég. : n. et b. ; 13 x 18 cm, (AD Drôme. Collection du Musée de Donzère, 52 Fi 15) Notes : reproduction photographique d'un original d'après 1955**

Reste de pile du bac à côté du pont

## Bibliographie

- **COGOLUENHE, Henri. Histoire des bacs pour traverser le Rhône. Recherches historiques et sociologiques.** Thèse de doctorat, Institut de Recherche et d'Enseignement Philosophiques, Département Sociologie. Lyon : Facultés catholiques de Lyon, 1980. 3 volumes  
livre 1, p. 53, p. 54, p. 56 et p. 114
- **LAUXEROIS, Roger. Le bas Vivarais à l'époque romaine. Paris : De Boccard, 1983**  
LAUXEROIS, Roger. **Le bas Vivarais à l'époque romaine.** Paris : De Boccard, 1983  
p. 53
- **PERRIN, Colette. Donzère. Des origines à la Révolution. Aperçu historique. Recherches Donzéroises,** PERRIN, Colette. **Donzère. Des origines à la Révolution. Aperçu historique.** *Recherches Donzéroises, Bulletin de l'association des Amis du Vieux Donzère*, 1981, n° 7, p. 1-7  
voir p. 6

## Annexe 1

**Extrait du rapport de l'élève ingénieur chargé du service de l'arrondissement de l'Est sur les bacs de cet arrondissement en réponse à une demande faite par M. le Directeur général, tendant à faire remplacer tous les bacs par des ponts, 6 mai 1833 (AC Viviers, non coté) :**

"M. le Directeur général par sa lettre du mois d'octobre dernier, demande s'il ne serait pas possible de remplacer les bacs qui servent aux passagers des rivières par des ponts fixes ou par des ponts suspendus ; et dans ce cas il désire toutes les données nécessaires pour dresser le cahier des charges dans l'arrondissement dont l'élève ingénieur soussigné est chargé. Il y a trois emplacements de bacs qui peuvent fixer l'attention de l'administration sous le point de vue dont il est question. Ce sont les bacs de Beauchastel sur l'Hérierieux, celui du Pouzin et celui du Robinet, tous deux sur le Rhône. Je ne parle pas de celui de Rochemaure quoiqu'il soit d'une grande importance à cause du voisinage de Montélimar, parce qu'une compagnie est sur le point de le remplacer par un pont suspendu.

Bac du Robinet ou de Donzère :

Le bac dont il s'agit est le plus important de tout le département car tout le roulage du Languedoc qui se rend en Auvergne et qui traversait autrefois l'Ardèche au pont de Saint-Just emporté en 1827, traverse une première fois le Rhône au Saint-Esprit pour le traverser une seconde fois au bac de Donzère.

Un pont établi dans cet emplacement serait donc très utile et très avantageux. Il est un autre emplacement qui conviendrait mieux sous beaucoup de rapports, mais il faudrait pour cela exécuter de grands travaux. La route royale de Lyon à Marseille par le Dauphiné traverse à Donzère une montagne assez élevée et elle a dans quelques endroits de 10 à 12 centimètres de pente par mètre. Si l'on suivait le Rhône, on aurait au contraire une route bien placée ; sans grands détours et d'une pente très douce ; et alors au moyen d'un pont suspendu qui serait établi à la porte de la ville de Viviers et vis-à-vis l'embranchement des deux routes royales n° 86 de Lyon à Beaucaire et 102 de Viviers à Clermont ; cinq ou six gros bourgs qui se trouvent dans la Drôme vis-à-vis Viviers pourraient facilement communiquer à cette ville et échanger avec elle tous les produits agricoles, de manière que cet emplacement jouirait de l'avantage d'avoir non seulement le roulage, mais encore tout le piétonnage.

L'établissement de ce pont serait assez facile en traversant un bas fond peu profond au moyen d'une chaussée et en attachant les chaînes de suspension du pont sur les rochers de Marmouche qui se trouvent en face de Viviers sur la rive gauche du Rhône. A Donzère au contraire il ne faut pas espérer que les gens à pied y passent en grande quantité, vu qu'ils seraient obligés de faire un grand détour pour arriver à leur destination, le pont ne servirait qu'aux gens de Donzère : et les habitants de Viviers eux-mêmes pour aller à Montélimar iraient traverser le Rhône au Teil ou à Rochemaure qui sont distans le 1er de 8 à 10 mille mètres et le second de 15 à 16 mille, plutôt que de rétrograder pour aller prendre le pont de Donzère. Mais il faut avouer que cet emplacement serait plus convenable que l'autre en ce que du côté gauche du Rhône, le chemin est déjà fait pour aller rejoindre la grande route au-dessous de Donzère.

Occupons-nous actuellement du pont de Donzère.

En cet endroit le Rhône est assez large et lors des grandes eaux il couvre toute la plaine jusqu'à la route n° 86 comme on peut le voir d'après le profil en long, il convenait donc de donner au point un débouché suffisant pour l'écoulement des eaux.

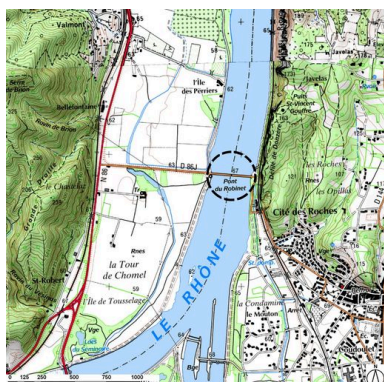
En lui donnant toute la largeur du lit du fleuve c'est-à-dire 350 mètres en faisant une avenue insubmersible, j'ai trouvé que les eaux s'élèveraient à 2,78 m au-dessus des plus hautes eaux. Elles ne s'élèveront pas à cette hauteur à cause de l'augmentation de vitesse mais le bruit des eaux qui passent en si grande quantité et avec une grande vitesse souvent effraye les animaux qui passent sur le pont. J'ai donné au tablier du pont une hauteur de 3,50 m au-dessus des plus hautes eaux actuelles. Si la société chargée de l'exécution du pont veut diminuer le débouché, elle pourra en demander l'autorisation, et qui lui sera accordée, s'il y a lieu, après une étude plus approfondie des localités.

Pour établir la communication entre la route n° 86 et le pont, il y aura une chaussée de 804,95 m de longueur d'une pente uniforme de 0,0082 m par mètre sur toute la longueur.

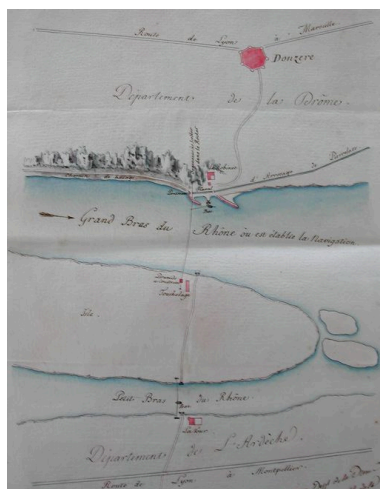
Cette chaussée suivra d'abord le chemin d'avenue du bac jusqu'à la ferme de Mr Fournery aîné, traversera la cour et un hangar et delà il y aura un nouvel alignement qui ira aboutir au pont qui se trouve en face du Domaine de M. Surcot comme le plan l'indique. Cette chaussée traversera une laune ou brassière du Rhône de 56 m de largeur, mais peu profond et ce qui ne présentera aucun inconvénient puisque l'eau n'arrive dans cette laune que par le bas et c'est par conséquent une eau dormante.

Sur la rive gauche la chaussée d'avenue aura 161,80 m de longueur et suivra une pente uniforme de 0,02 m par mètre (...)"

## Illustrations



Plan de situation (sur fond de SCAN25(R) (C) IGN-2008 (C) Région Rhône-Alpes Licence n°2008-CISE27-1010 Dess. S. Delétoille IVR82\_20102600164NUD



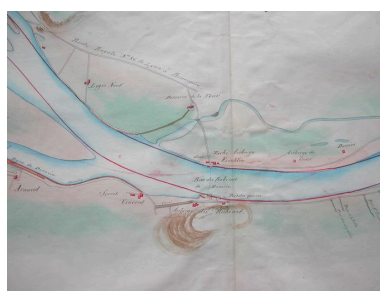
Plan Figuré servant à faire connoître l'Emplacement [...] des Bacs à Traile à établir [au Port du Robinet] / Lelage. [1804]. 1 plan : coul. (extr. de : AD Drôme, 50S 11) Phot. M. Philippe, Autr. Lelage (ingénieur) IVR82\_20102600242NUCA



Commune de Viviers - Tableau d'assemblage / 1:20000. [1811]. 1 plan : en coul. (AD Ardèche, 3 P 2750-1). Extrait Phot. AD Ardèche IVR82\_20102600044NUCA



Commune de Viviers - Section C2 / 1:5000. [18..?]. 1 plan : en coul. (AD Ardèche, 3 P 2750-6). Extrait Phot. AD Ardèche

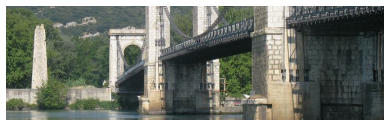


[Bac du Robinet de Donzère]. [s.d.]. 1 plan : coul. (extr. de : AN. F14 10074-2, pièce 8/18) Phot. M. Philippe, Autr. auteur inconnu 1\_ IVR82\_20102600243NUCA



[Donzère, vue du pont endommagé et, en arrière-plan, restes de pile du bac]. [1946]. 1 fotogr. pos. : n. et b. (AD Ardèche. 25 Fi 100, n°60) Phot. F. Bardoneschi, Autr. auteur inconnu 1\_ IVR82\_20102600042NUCAB

IVR82\_20102600043NUCA



Vue panoramique, en amont du pont du Robinet (depuis la rive gauche)

Phot. I. Havard

IVR82\_20092600062NUCAQ



Pyramide de l'ancien bac, vue générale et vue de la tête de pont en arc monumental du pont du Robinet (rive droite, face ouest)

Phot. I. Havard

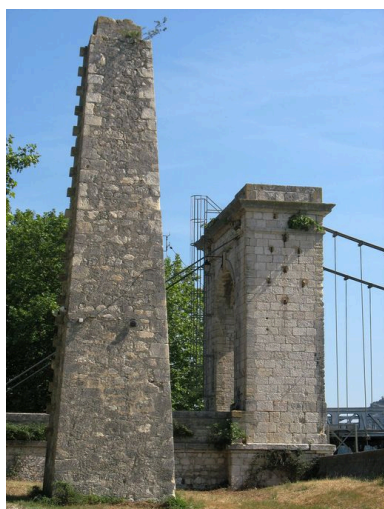
IVR82\_20092600063NUCA



Pyramide de l'ancien bac, vue générale (face ouest)

Phot. G. Gellert

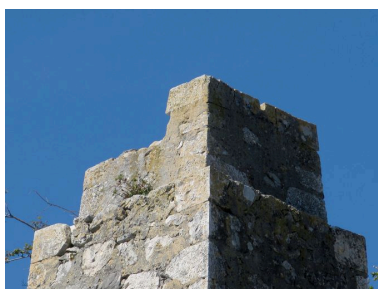
IVR82\_20092600056NUCA



Pyramide de l'ancien bac, vue générale et vue de la tête de pont en arc monumental du pont du Robinet (rive droite, côté sud)

Phot. I. Havard

IVR82\_20092600043NUCA



Vue de la partie sommitale de la pile (angle nord-est)

Phot. I. Havard

IVR82\_20102600182NUCA



Vue partielle de la pile, escalier (angle sud-ouest)

Phot. I. Havard

IVR82\_20102600183NUCA

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

Gués, bacs, bacs à traîlle et ponts de bateaux du Rhône (IA00000334)

### Oeuvre(s) contenue(s) :

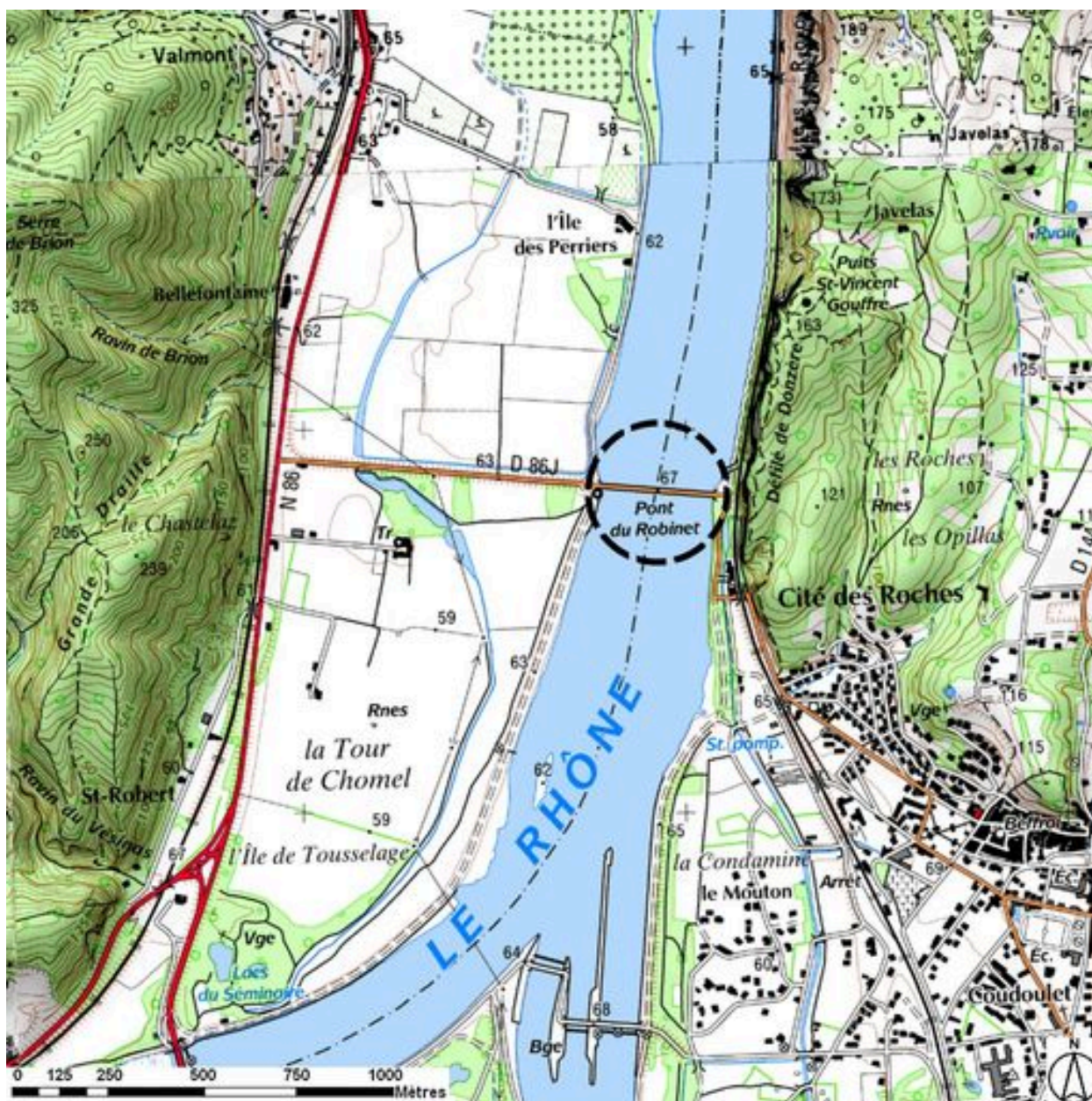
### Oeuvre(s) en rapport :

Présentation de l'étude des points de franchissement du Rhône en région Rhône-Alpes (IA00000331) Rhône-Alpes, Rhône-Alpes

Pont routier du Robinet de Donzère (IA26000357) Donzère, 26 Donzère, Cité des Roches, 07 Viviers, Tousselage, R.D. 86J

Auteur(s) du dossier : Isabelle Havard, Bruno Decrock

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel



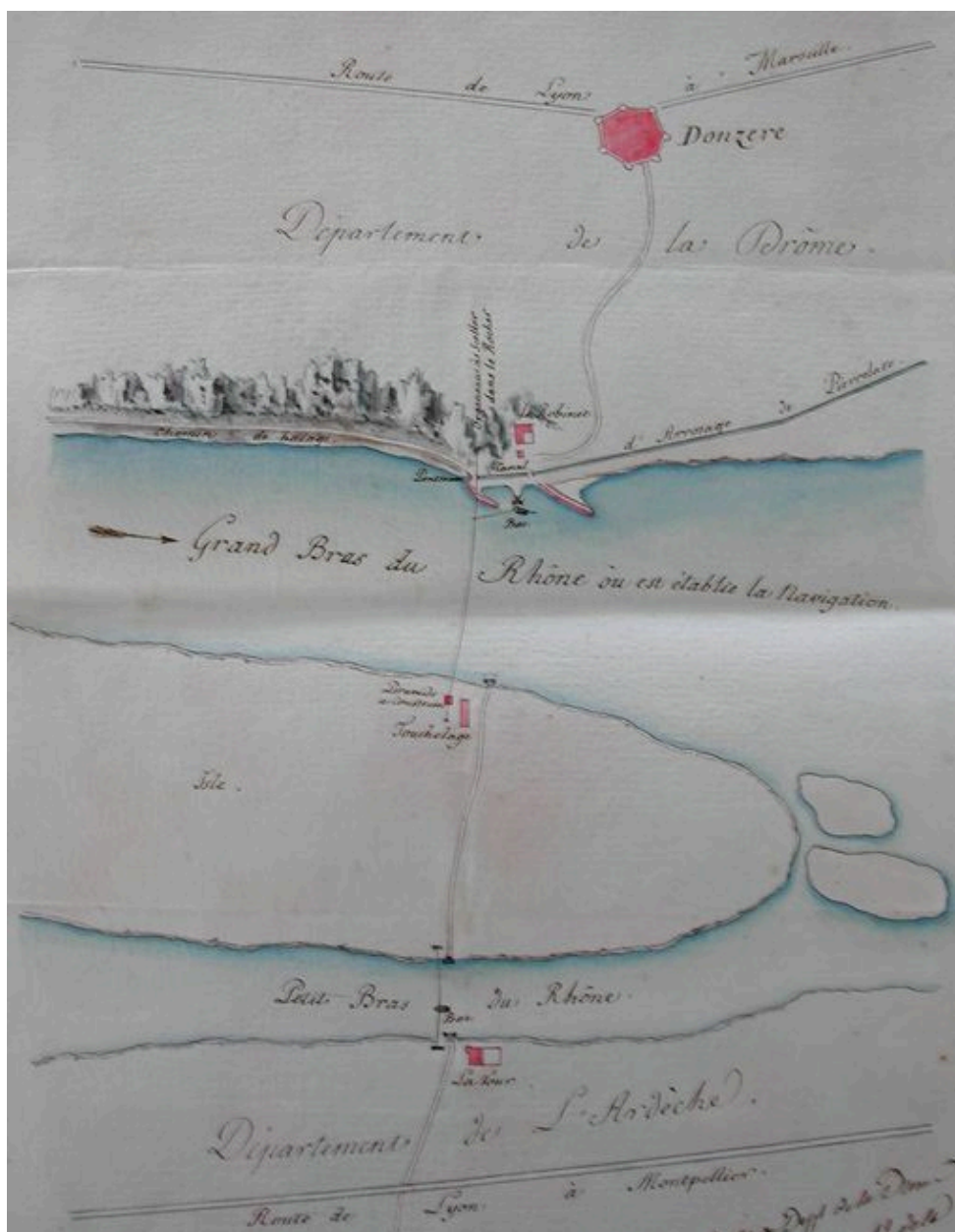
Plan de situation (sur fond de SCAN25(R) (C) IGN-2008 (C) Région Rhône-Alpes Licence n°2008-CISE27-1010)

IVR82\_20102600164NUD

Auteur de l'illustration : S. Delétoille

Technique de relevé : reprise de fond ; Échelle : 1:25000

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © IGN  
reproduction interdite



Plan Figuré servant à faire connoître l'Emplacement [...] des Bacs à Traîlle à établir [au Port du Robinet] / Lelage. [1804]. 1 plan : coul. (extr. de : AD Drôme, 50S 11)

Référence du document reproduit :

- **Plan Figuré servant à faire connoître l'Emplacement du Port du Robinet sur la Rive Gauche du Rhône**  
**Plan Figuré servant à faire connoître l'Emplacement du Port du Robinet sur la Rive Gauche du Rhône**  
**et aussi celui des Bacs à Traîlle à y établir Conformément aux Devis et Détail Estimatif en date du 29**  
**Pluviose An 12 [19 février 1804] / Lelage. [1804]. 1 plan : coul. (extr. de : AD Drôme, 50S 11 : Chemise**  
Construction, mise en place, An VI-1806) Notes : Vu et approuvé par le préfet du département de la Drôme, le  
28 ventôse an 12 [19 mars 1804]

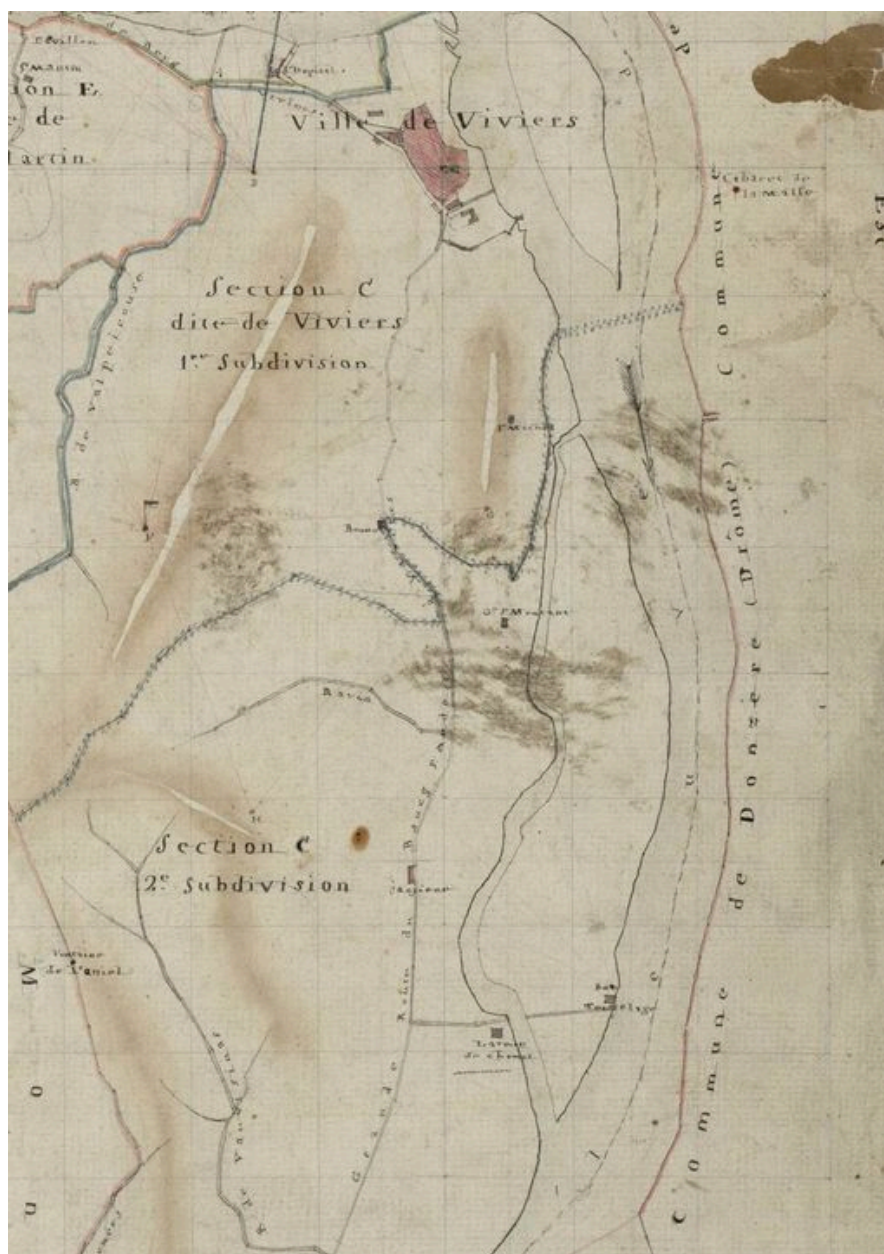
IVR82\_20102600242NUCA

Auteur de l'illustration : M. Philippe

Auteur du document reproduit : Lelage (ingénieur)

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives départementales du Rhône  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Commune de Viviers - Tableau d'assemblage / 1:20000. [1811]. 1 plan : en coul. (AD Ardèche, 3 P 2750-1). Extrait

Référence du document reproduit :

- **Commune de Viviers - Tableau d'assemblage / 1:20000. [1811]. 1 plan : en coul. (AD Ardèche, 3 P 2750-1)**  
**Commune de Viviers - Tableau d'assemblage / 1:20000. [1811]. 1 plan : en coul. (AD Ardèche, 3 P 2750-1)**

IVR82\_20102600044NUCA

Auteur de l'illustration : AD Ardèche

Échelle : 1:20000

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives départementales de l'Ardèche  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Commune de Viviers - Section C2 / 1:5000. [18..?]. 1 plan : en coul. (AD Ardèche, 3 P 2750-6). Extrait

Référence du document reproduit :

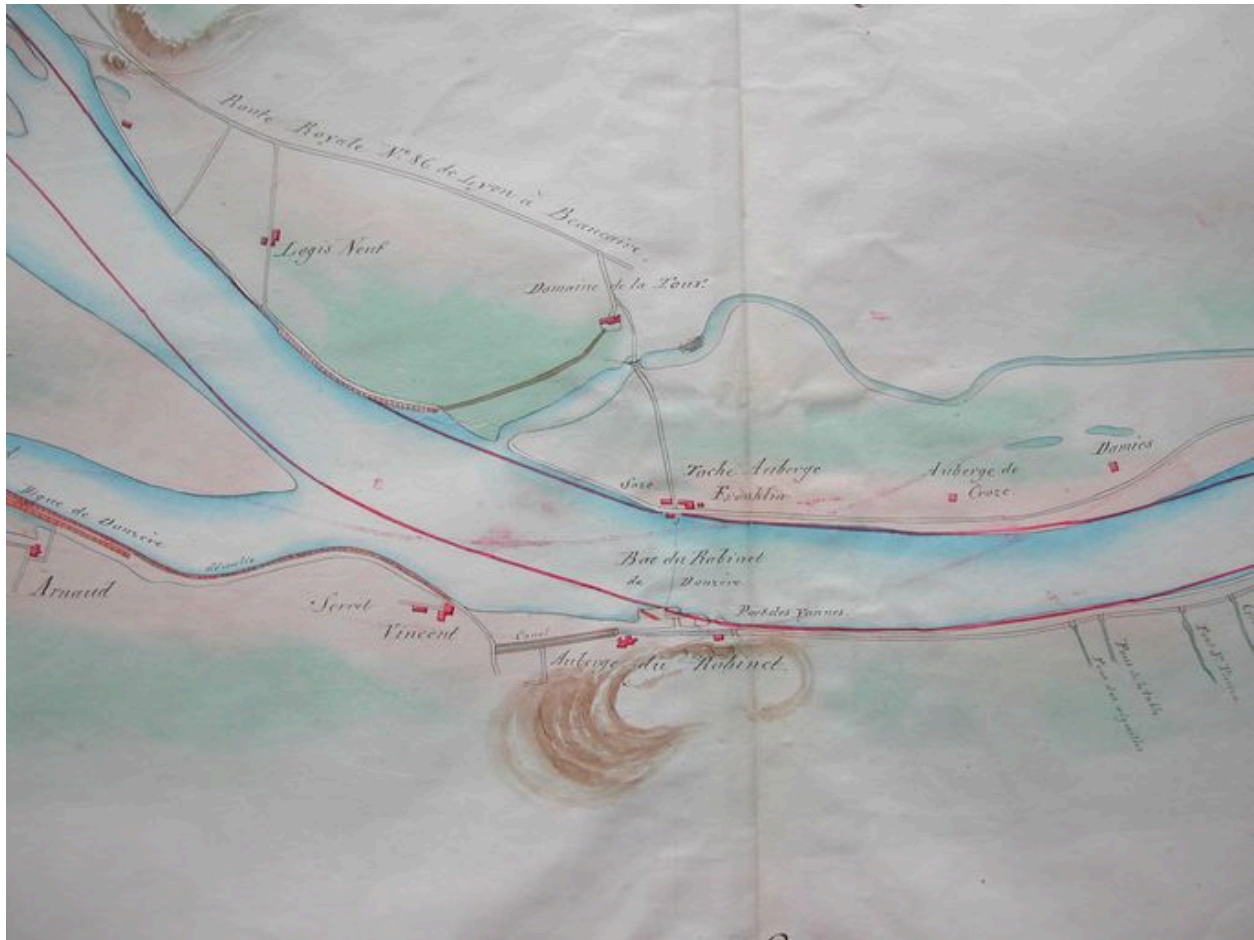
- **Commune de Viviers - Section C2 / 1:5000. [18..?]. 1 plan : en coul. (AD Ardèche, 3 P 2750-6)**  
**Commune de Viviers - Section C2 / 1:5000. [18..?]. 1 plan : en coul. (AD Ardèche, 3 P 2750-6)**

IVR82\_20102600043NUCA

Auteur de l'illustration : AD Ardèche

Échelle : 1:5000

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives départementales de l'Ardèche  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



[Bac du Robinet de Donzère]. [s.d.]. 1 plan : coul. (extr. de : AN. F14 10074-2, pièce 8/18)

Référence du document reproduit :

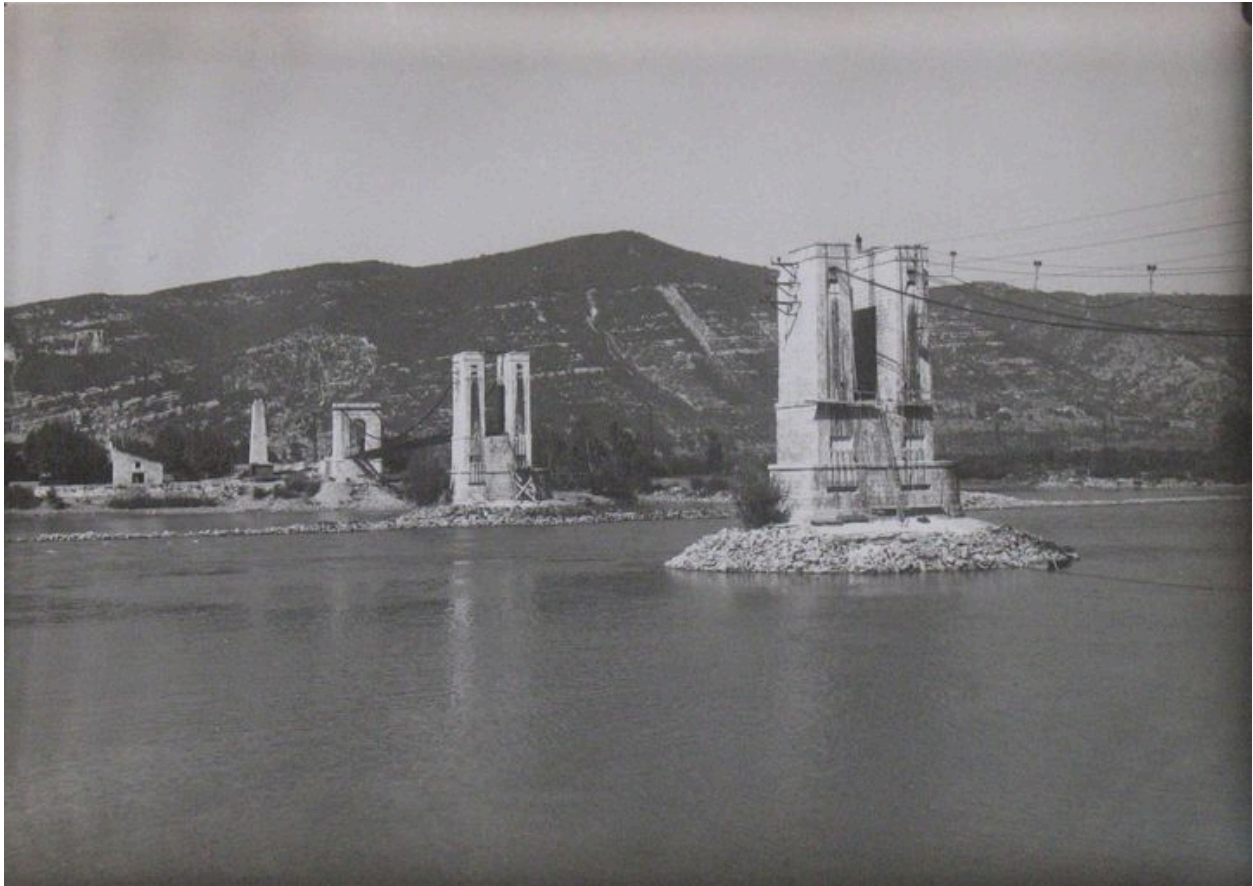
- [Bac du Robinet de Donzère]. [s.d.]. 1 plan : coul. (extr. de : AN. F14 10074-2, pièce 8/18)  
[Bac du Robinet de Donzère]. [s.d.]. 1 plan : coul. (extr. de : AN. F14 10074-2, pièce 8/18)

IVR82\_20102600243NUCA

Auteur de l'illustration : M. Philippe

Auteur du document reproduit : auteur inconnu 1\_

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives nationales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



[Donzère, vue du pont endommagé et, en arrière-plan, restes de pile du bac]. [1946]. 1 fotogr. pos. : n. et b. (AD Ardèche. 25 Fi 100, n°60)

Référence du document reproduit :

- **[Construction du pont de Donzère]. [1946]. 34 fotogr. pos. : n. et b. (AD Ardèche. 25 Fi 100, n° [Construction du pont de Donzère]. [1946]. 34 fotogr. pos. : n. et b. (AD Ardèche. 25 Fi 100, n° 60) Notes :** photographies sélectionnées extraites d'un album qui rassemble l'ensemble de la campagne photographique

IVR82\_20102600042NUCAB

Auteur de l'illustration : F. Bardoneschi

Auteur du document reproduit : auteur inconnu 1\_

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives départementales de l'Ardèche  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue panoramique, en amont du pont du Robinet (depuis la rive gauche)

IVR82\_20092600062NUCAQ

Auteur de l'illustration : I. Havard

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Pyramide de l'ancien bac, vue générale et vue de la tête de pont en arc monumental du pont du Robinet (rive droite, face ouest)

IVR82\_20092600063NUCA

Auteur de l'illustration : I. Havard

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Pyramide de l'ancien bac, vue générale (face ouest)

IVR82\_20092600056NUCA

Auteur de l'illustration : G. Gellert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Pyramide de l'ancien bac, vue générale et vue de la tête de pont en arc monumental du pont du Robinet (rive droite, côté sud)

IVR82\_20092600043NUCA

Auteur de l'illustration : I. Havard

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



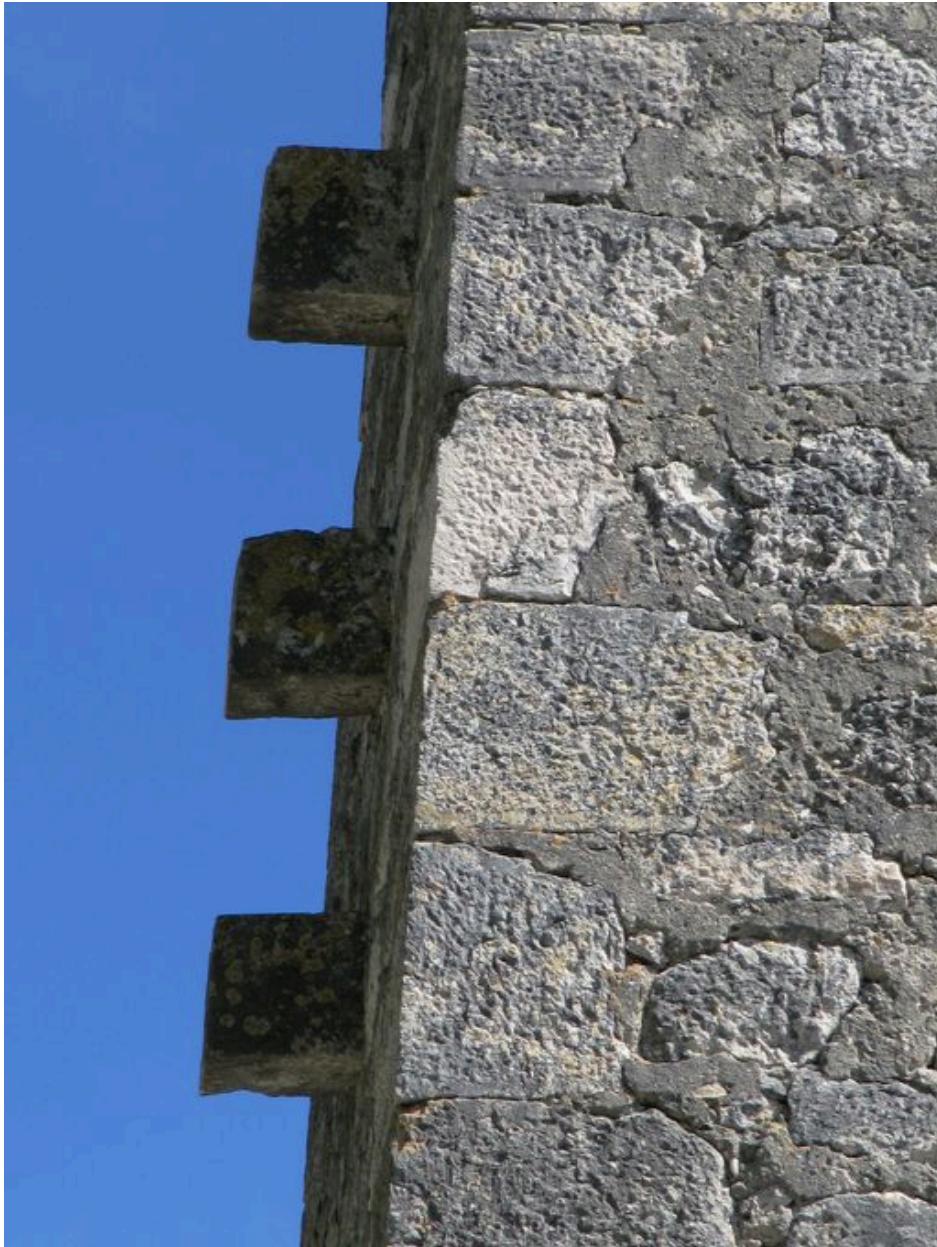


Vue de la partie sommitale de la pile (angle nord-est)

IVR82\_20102600182NUCA

Auteur de l'illustration : I. Havard

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue partielle de la pile, escalier (angle sud-ouest)

IVR82\_20102600183NUCA

Auteur de l'illustration : I. Havard

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation